

N/réf. SMI/LSR/AJE

Lausanne, 23 août 2017

---

**Intégration et primo-information : Nouvelles traductions de la brochure «Bienvenue dans le canton de Vaud»**

---

Mesdames, Messieurs les Préposé-e-s,

Le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) a le plaisir de vous informer que les nouvelles éditions traduites de la brochure «Bienvenue dans le canton de Vaud» sont désormais disponibles.

En effet, depuis plusieurs années le Canton œuvre pour soutenir le travail effectué par les contrôles des habitants (CdH) qui ont un rôle clé en matière d'accueil et d'information des nouveaux habitants. Ces missions d'intégration sont d'ailleurs prévues par l'article 56 de la Loi sur les étrangers (LEtr, RS 142.20) et l'article 12 de la Loi vaudoise sur l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (LIEPR,). Dès lors, la Confédération, les cantons et les communes informent chaque nouvel habitant des conditions de vie en Suisse ainsi que des offres d'intégration existantes (par ex. : cours de français).

A cet égard, le BCI, en collaboration avec le groupe d'accompagnement en matière de primo-information, a publié la circulaire 17/01 «Intégration et primo-information : rôle du Contrôle des habitants en matière d'accueil et d'information aux nouveaux habitants», afin de répondre aux objectifs légaux et aux besoins exprimés par les administrations communales, cantonales et les nouveaux habitants.

Dans cette optique, lors de chaque nouvelle arrivée d'un étranger, les CdH sont invités à remettre le matériel « Bienvenue dans le canton de Vaud », qui se compose d'une fourre « Bienvenue » et de la brochure « Bienvenue dans le canton de Vaud » dans la langue appropriée.

La 8<sup>ème</sup> édition publiée en français en 2016 est désormais disponible en plusieurs langues (italien, albanais, espagnol, allemand, portugais, anglais, tamoul, arabe, turc, bosniaque/croate/serbe, tigrignia et somali). Afin d'actualiser votre stock, nous vous invitons à commander gratuitement les brochures nécessaires par téléphone au 021 316 49 59 ou par courriel à l'adresse [info.integration@vd.ch](mailto:info.integration@vd.ch). A noter qu'elles peuvent également être consultées sur le [site internet du BCI](#).

Le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) se tient à votre disposition pour toute question en matière d'intégration. Vous trouverez également des informations complémentaires sur le site internet [www.vd.ch/integration](http://www.vd.ch/integration).

Tout en vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs les Préposé-e-s, à l'expression de nos sentiments distingués.



Stève Maucci  
Chef de service